

COMMUNE DE BARRET SUR MEOUGE

PROCES VERBALDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Barret sur Méouge, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de son maire Philippe PEYRE, à la Mairie de Barret sur Méouge.

Membres présents : Philippe PEYRE, Annick ARMAND, Yolande MADIOT, Pierre GABRIEL, Jean BUSCH, Norine JONAS et François STEENHOUT

Membres absents excusé :

Membres absents non excusé :

Membres en exercice : 7

Date de la convocation : 9 mars 2023

Secrétaire de séance : Annick ARMAND

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 11 février 2023
- Création de voies pour la Base d'Adresses Locales
- Tarif de la salle des fêtes
- Travaux voiries Pré Bouvet
- Prolongation du Contrat Cantine avec l'ADSEA
- Signature de la Convention de partenariat avec la BDP

Le compte rendu du précédent conseil lu en séance n'appelle aucune remarque et est donc accepté à l'unanimité.

Création de voies pour la Base d'Adresses Locales :

Conformément aux articles L. 2212-1, L.2212-2 et L. 2213-28 du CGCT, il appartient au Conseil Municipal de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, la poste et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Sous le précédent mandat, un premier recensement des voies a été fait ; il manquait quelques lieux à préciser dont une impasse à désigner pour de nouveaux arrivants, les familles Gerbault et Cayla.

- Proposition de nomination de l'impasse desservant les familles Gerbault et Cayla : Impasse du Grand Mas.

Délibération et acceptation à l'unanimité ; la base nationale sera complétée dans ce sens.

Tarifs de location de la salle des fêtes :

- En accord avec les gérants, qui restent prioritaires quant à l'utilisation de cette salle, la mairie peut en disposer pour des événements occasionnels. A noter que la mairie a

également récupéré deux salles/caves au rez de chaussée du bâtiment, permettant de faire l'économie de la location du garage loué par la mairie aux Granges.

Deux tarifs sont proposés dans le cadre d'activités rémunératrices, sachant que la salle est mise à disposition pour toute activité non lucrative (réunions, activités sociales ou culturelles) organisée au profit des habitants de la commune ou de la vallée.

Dans le cadre d'activités rémunératrices : associations ou organisations privées :

Durée de la location	Demandeur résidant dans la commune	Demandeur résidant hors de la commune
1 journée	70 €	90 €
Week-end	120 €	140 €
Supplément chauffage du 1 ^{er} octobre au 15 avril	10 €/jour	10 €/jour
Supplément ménage	30 €	30 €

Dans les deux cas de mise à disposition, une demande de réservation devra être faite auprès de la mairie avec dépôt d'une caution de 100 €, caution qui sera rendue à la fin de la location et après la remise des clés.

Travaux de voiries Pré Bouvet :

- Ce chemin dessert quatre familles et des terrains constructibles ; il est dans un état excessivement dégradé. La Routière du Midi, consultée, a fait un devis de 25.963,30 € HT ; une subvention du Département a été accordée de 13.000 €. Il reste donc à charge de la commune 12.963,30 €. Quelques peupliers menacent de s'effondrer, appartenant à un propriétaire privé ; ils seront abattus avant les travaux. Un élagueur a fait un devis de 750 € qui sera acquitté par le propriétaire.

Délibération : acceptation à l'unanimité du devis de la Routière du Midiet autorise Mr le maire à signer tous document concernant ce sujet.

Signature de la Convention de partenariat avec la Bibliothèque Départementale :

-La BDP a accepté de prendre en charge 50% du salaire d'Alexia del Rosario pendant 3 ans ; la CAF pour sa part devrait aussi participer à hauteur de 20% de son salaire. Le reliquat sera réglé à égalité par les deux communes de Barret et Ourres.

Délibération : acceptation à l'unanimité de ces propositions.

Prolongation du contrat de la cantine de l'école :

- L'ADSEA assurera le portage des repas jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023 ; une nouvelle augmentation des tarifs est annoncée : 5,93 € HT (au lieu de 5,75€ HT depuis l'automne).

Délibération et acceptation à l'unanimité pour signer avec l'ADSEA jusqu'à la fin de l'année scolaire.

➤ **Questions Diverses:**

- Elections complémentaires : suite à la défection de quatre Conseillers municipaux, la mairie doit organiser des élections partielles. Par dérogation, a été accordée la possibilité de prolonger au-delà du délai de 3 mois, suivant le retrait du dernier conseiller, ces élections. La préfecture enverra la marche à suivre. Les dates pressenties seraient : le 18 juin pour le 1er tour et le 25 juin pour le second tour éventuel.
- Echange de parcelles communales : une association se propose de reconstruire la Chapelle de Saint Sauveur, partiellement écroulée mais située sur un terrain privé. Proposition envisagée : que la commune procède à un échange de terrains communaux avec le propriétaire de la parcelle-chapelle pour une surface équivalente, soit environ 3.200 m² ; si l'échange s'avérait déséquilibré (parcelle communale supérieure en surface), une compensation par le propriétaire de la parcelle St Sauveur serait réglée .

Fin de la séance à 19h45.